



PROTOCOLE DE COMPORTEMENT DES CHIENS

1. Exigences générales d'admission
 - Seuls les chiens pesant jusqu'à 7 kg sont admis (consulter les exceptions auprès de la direction).
 - Ils doivent être dûment vaccinés et vermifugés, avec un carnet de santé à jour.
 - Un maximum d'un chien par chambre est autorisé.
 - Tarif hébergement animal 25€/nuit.

2. Zones autorisées et interdites
 - Accès autorisé avec une laisse et sous contrôle du propriétaire dans :
 - o Chambres désignées comme « pet friendly ».
 - o Zones communes : hall d'entrée et parking.
 - Accès interdit à :
 - o Quatrième étage : piscines, spa et terrasse.
 - o Mini Club et salles à manger.

3. Comportement attendu
 - Le chien doit toujours être accompagné et sous surveillance.
 - Il faut éviter les aboiements persistants, l'agressivité ou tout comportement perturbateur.
 - Les propriétaires doivent ramasser immédiatement les excréments du chien, en utilisant des sacs appropriés.
 - Il est interdit de laisser le chien seul dans la chambre pendant plus de 2 heures consécutives, en informant toujours la réception de sa présence seule.

4. Responsabilité du propriétaire
 - Le propriétaire sera responsable des dommages ou saletés causés par l'animal.
 - Des frais supplémentaires de 20 € seront appliqués pour chaque nettoyage demandé, pouvant varier selon l'évaluation du personnel de ménage. La période de nettoyage sera de 8h00 à 20h00.
 - En cas de demande de nettoyage du lit du chien, le coût sera de 10 €.

- L'hôtel met à votre disposition un lit et un abreuvoir pour le chien, qui sont la propriété de l'hôtel. Si vous souhaitez l'acheter, le prix est de 30 €.
 - L'hôtel se réserve le droit d'exiger le départ du chien en cas de comportement réitérément inapproprié.
 - Le chien ne peut ni dormir ni sur le lit ni sur le canapé/fauteuil.
-

6. Enregistrement et politique d'information

- Le client doit déclarer la présence du chien au moment de la réservation.
 - Lors de l'enregistrement, il devra signer une lettre d'acceptation du protocole.
-

7. Infractions et sanctions

- En cas de violation, l'hôtel se réserve le droit de :
 - o Exiger un départ anticipé sans remboursement.
 - o Appliquer une amende de 200 € en cas de non-respect du contrat ou de dégradation.

À Sant Feliu de Guíxols à _____,

Signature et identifiant du client :